



**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille quatorze, le 30 septembre, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président.

Présents :

Marion BERGINIAT, Virginie BERNAT, Jean-Paul BERNIER, Daniel BOURDENX, Catherine DEMEMES, Christian FILHASTRE, Xavier FORTINON, Nathalie FRITZ, Jean-Luc GUERLOT, Roselyne LACOUTURE, Pascal REY, Marie-Pierre SENLECQUE, Soraya SOUGNEZ, Bernard SUBSOL.

Excusés et procurations :

Eric CANTON à Xavier FORTINON, Jean-claude DEYRES à Roselyne LACOUTURE

Absents excusés :

Stéphane BRETHERS, Guy DUCASSE, Alain DUDON, Henri EMMANUELLI, Pierre FROUSTEY, Jean-Louis PEDEUBOY.

Date de convocation : 09 septembre 2014

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 14 ; votants 16 : dont 2 pouvoirs

Pour : 16

Annulation de 2 ordres du jour :

- Validation titulaire du marché : mise en place d'une solution de filtrage de contenu internet
- Lancement du marché : virtualisation de stockage

Rappel de l'ordre du jour :

- Décision modificative n°01
- Validation titulaire du marché : Fourniture de matériels informatiques/centrale d'achat
- Lancement du marché : fourniture d'un logiciel des services à la personne
- Gestion du personnel
 - Création de deux poste d'adjoint technique territorial 1^{ière} classe à temps complet
 - Création d'un poste d'emploi d'avenir à temps complet
 - Plan de formation pluri annuel 2014-2016
- Modification des participations
- Indemnisation des frais d'hébergement des agents de l'ALPI
- Nouveaux adhérents
- Groupement de commandes Maison des communes : marché téléphonie
- Questions diverses

Ordre du jour supplémentaire :

- Gestion du personnel : Dispositif de titularisation des agents non titulaires « loi précarité » modificatif sur le grade d'attaché territorial
- Marchés d'assurances : prestation d'accompagnement et d'assistance
- Signature d'une convention relative au versement d'une subvention à la FNCCR au titre d'une action concernant l'étude de la mutualisation informatique et de l'e-administration

- Convention pour la mise à disposition de boîte à lettre zimbra
- Création d'un emploi non permanent de technicien principal de 2^{ième} classe à temps complet d'une durée de 12 mois

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**DÉLIBÉRATION N°01
DECISION MODIFICATIVE N°01**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver la décision modificative n° 01 du budget principal 2014 (voir document joint)

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02
VALIDATION TITULAIRE DU MARCHÉ : FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES /CENTRALE
D'ACHAT**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver les marchés à venir avec :

Pour le lot 1 : Société LAFI, dont le siège social se situe à 10, avenue des Louvresses, 92230 GENNEVILLIERS

Pour le lot 3 : Société LAFI, dont le siège social se situe à 10, avenue des Louvresses, 92230 GENNEVILLIERS.

Les marchés sont conclus sans montant minimum et sans montant maximum. Les bons de commandes seront émis au fur et à mesure des besoins.

D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°02_01
MARCHÉ FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES : DECLARATION SANS SUITE DU LOT 2**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De déclarer sans suite la consultation portant sur la fourniture de périphériques informatiques et divers (Lot 2) en vertu du motif ci-dessus exposé.

L'ensemble des candidats ayant répondu à cette consultation sera informé de la présente décision.

**DÉLIBÉRATION N°04
LANCLEMENT DU MARCHÉ : FOURNITURE D'UN LOGICIEL DES SERVICES A LA PERSONNE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'autoriser le lancement de la procédure de marché en appel d'offres ouvert portant sur la fourniture d'un logiciel de services à la personne.

Le marché sera assorti de prestations de maintenance, d'assistance et de formation.

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à venir avec le prestataire retenu.

D'autoriser la reconduction du marché au delà de période initiale

**DÉLIBÉRATION N°06_01
CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1^{IERE} CLASSE A TEMPS COMPLET**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver la création de deux postes d'Adjoint Territorial 1^{ière} classe à temps complet à compter du 01 octobre 2014.

D'autoriser le président à signer tout document lié aux créations

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06_02
CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI D'AVENIR A TEMPS COMPLET**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE**

De mettre fin au poste d'emploi d'avenir créée lors de la séance du 14 décembre 2012 (gestion du stock et de l'inventaire).

De créer un nouveau poste, pour une durée de 36 mois, dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir », et dont l'intitulé est le suivant :

- Un agent chargé de la gestion du stock et de l'inventaire : rattaché au pôle administratif, il sera chargé de gérer et d'optimiser la gestion du matériel de l'ALPI (gestion du stock), préparation des ordinateurs et le suivi des véhicules de services.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- La rémunération du poste sera sur la base minimale du SMIC.

D'autoriser le président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour les recrutements

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06_03
PLAN DE FORMATION PLURI ANNUEL 2014-2016**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le plan de formation pour les agents de l'ALPI pour la période 2014-2016.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°07
MODIFICATION PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De prendre acte des nouvelles participations (ci-joint) :

- PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – LOGICIELS
- DROITS D'UTILISATION ET ASSISTANCE DU LOGICIEL D'ELECTIONS
- DROITS D'UTILISATION ET ASSISTANCE DES LOGICIELS DE FINANCES – ETAT CIVIL – ELECTIONS – PAYE GRH, « PACK MAIRIE »
- PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE SUR LES LOGICIELS DE GESTION
- PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – MATERIELS
- MISE A DISPOSITION DE LA PLATE FORME DE DEMATERIALISATION DU CONTROLE DE LA LEGALITE (ACTES)
- MISE A DISPOSITION ET ASSISTANCE DE LA PLATE FORME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE « ARCHILAND »

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N°08
INDEMNISATION DES FRAIS D'HEBERGEMENT DES AGENTS DE L ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
De retenir le principe d'un remboursement des frais d'hébergement fixé à 60 euros par nuitée.
D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°09
NOUVEL ADHERENT**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
De valider les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.
De valider la résiliation d'adhésion.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Syndicat mixte AGROLANDES (délibération du 18/07/2014)	x		x	
Commune de BERNEDE (délibération du 19 mai 2014)	x		x	
Résiliation d'adhésion CCAS de Villenave (résiliation à compter du 01 janvier 2015)				

Election des représentants :

Syndicat mixte AGROLANDES :

- Représentant titulaire : Robert CABE
- Représentant suppléant : Jean-Alix LAFENETRE

Syndicat mixte des Zones d'Aménagements Touristiques Concertés de Moliets-et-Mâa :

- Représentant titulaire : Mireille MULTEAU
- Représentant suppléant : Hervé BOUYRIE

**DÉLIBÉRATION N°10
GROUPEMENT DE COMMANDES MAISON DES COMMUNES MARCHE TELEPHONIE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution des marchés liés à l'infrastructure « téléphonie sur IP, voix sur IP et communications unifiées ».
D'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet.

D'autoriser le Président à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

**DÉLIBÉRATION N°11
DISPOSITIF DE TITULARISATION DES AGENTS NON TITULAIRE LOI PRÉCARITÉ MODIFICATION
SUR LE GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
De modifier le plan pluri-annuel d'accès à l'emploi territorial en ouvrant le poste d'Attaché territorial à temps complet pour 2014,
D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°12
MARCHES D'ASSURANCES : PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
D'autoriser le lancement de la procédure de marché de services à maîtrise d'ouvrage « conseil en assurances ».
D'autoriser Monsieur le Président, en vertu de sa délégation, à signer le marché à venir avec le prestataire retenu.

**DÉLIBÉRATION N°13
SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA FNCCR AU
TITRE D'UNE ACTION CONCERNANT L'ETUDE DE LA MUTUALISATION INFORMATIQUE ET DE L'E-
ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
D'approuver la participation de l'ALPI à l'action animée par la FNCCR concernant l'étude exposée ci-dessus,
D'approuver le versement d'une subvention de 2000 euros.
D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°14
CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE BOITE A LETTRE ZIMBRA**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Vienne Services portant sur la mise à disposition de « boîtes à lettres Zimbra ».
D'autoriser le président à signer les documents prévus à cet effet.

**DELIBERATION N° 15
CREATION D UN EMPLOI NON PERMANENT DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE A TEMPS
COMPLET DUREE 12 MOIS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**
De créer un emploi temporaire de technicien principal de 2^{ième} classe à temps complet pour faire face à l'accroissement de l'activité au sein du pôle assistance de l'ALPI.

- La durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 35 heures

- Le recrutement sera effectué par contrat de droit public.
- La durée du contrat sera de 12 mois à compter du 01 janvier 2015.

Cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 3^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le président sera chargé de procéder au recrutement et de signer les documents prévus à cet effet.

FIN DE SEANCE / 18 H 15

**Le Président de l'alpi
Xavier FORTINON**